

RELEVÉ de DECISIONS des VOTES de l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE du 23 mars 2024

(publié le 26 mars 2024)

Espace des Sept Arpents - 42 rue des Sept Arpents 93500 PANTIN

Le 23 mars 2024, les membres mandatés de la Fédération Française de Course d'Orientation (FFCO) se sont réunis en Assemblée générale.

L'Assemblée générale est présidée par M. Jean-Philippe STEFANINI, assisté de Mme Dominique BRET, Secrétaire générale et de Mme Valérie BERGER-CAPBERN, Trésorière.

Dominique BRET et Patrick CAPBERN sont désignés secrétaires de séance.

Comité directeur

Jean-Philippe STEFANINI (Président), Dominique BRET (Secrétaire générale), Valérie BERGER-CAPBERN (Trésorière), Pierrick MERINO (Secrétaire-adjoint), Benjamin CLEMENT-AGONI (Trésorier-adjoint), Yves BOEHM, Bernard DAHY, Nelly DEVILLE, Vincent FREY, Fabrice LAPERGUE, Joël LE COZ, Sylvie MARCHESIN.

Assistants à distance : Rémi BAUDOT, Pierre DELENNE, Céline DODIN.

Absents excusés : Sylvine BROUTE, Chantal BURBAUD, Dominique ETIENNE, Daniel POËDRAS. Joël POULAIN.

Direction technique nationale : Marie-Violaine PALCAU (DTN).

Personnel fédéral : Nathalie MATTON et Laureen VOLTINE en présentiel, Thibaut PROCUREUR en distanciel, Valérie SCHVARTZ absente excusée.

Commissaire aux comptes : Aymeric JAMET (cabinet Auréalys).

Expert-comptable : David GEOFFROY (Cabinet Sopreca).

Vérificateurs aux comptes : Mathieu LEMERCIER. Sandrine TAISSON absente excusée.

Membres de la Commission de surveillance des opérations électorales : Evelyne CAMARROQUE, Présidente. Maurice AUBRY et Jean-Marie TORRES absents.

Commission Médicale : Catherine CHALOPIN en distanciel.

Membres d'honneur de la Fédération invités : Jean-Paul TERS, Michel CHARIAU. Marie-France CHARLES, Michel EDIAR, Alain MATTON, Sandrine TAISSON absents excusés.

• Représentants élus en Assemblée générale de Ligue présents

- **Auvergne-Rhône-Alpes** (4 représentants, détenant 32 voix)
Cécile DEGAND, Eric PERRIN, Olivier TARDY et Lucas TOULIER ANCIAN.
- **Bourgogne-Franche-Comté** (2 représentants, détenant 16 voix)
Françoise PAPILLON et Valérie POURRE.
- **Bretagne** (1 représentant, détenant 8 voix)
Gaëlle LE NAOUR.
- **Grand-Est** (3 représentants, détenant 19 voix)
Philippe POGU, Lucas CHAPELOT et Victoire LEMERCIER.
- **Hauts-de-France** (1 représentant, détenant 8 voix)
Sophie DUFÉY.
- **Ile-de-France** (3 représentants, détenant 21 voix)
Stéphane DRUZETIC, André HERMET et Thierry VERMEERSCH.
- **Normandie** (1 représentant, détenant 8 voix)
Agnès EUDIER.

- **Nouvelle-Aquitaine** (3 représentants, détenant 24 voix)
Stéphane BERTHELOT, Cyril HERVE et Anaïs MIRANDE.

- **Occitanie** (3 représentants, détenant 18 voix)
Jean-Louis BLEIN, Patrick CAPBERN ET Isabelle CHAMPTIAUX.

- **Pays-de-la-Loire** (1 représentant, détenant 3 voix)
Yann RICHARD.

• **Collège des membres associés** : (1 représentant désigné, détenant 1 voix)
Yann MAREIGNER.

• **Représentants élus en Assemblée générale de Ligue assistants à distance**

- **Auvergne-Rhône-Alpes** : François GINTZBURGER

- **Nouvelle-Aquitaine** Jean-François BATTISTA

- **Provence Alpes Côte d'Azur** : Bernard LOPEZ, Jérôme MONCLARD

• **Président de Ligue assistant à distance** : Centre-Val de Loire, Régis Flament

Samedi 23 mars 2024, 10h : ouverture de la 61^{ème} Assemblée générale

Au 31 décembre 2023, la FFCO comptait 9937 licenciés autorisant statutairement 31 représentants détenant 206 voix plus un représentant du Collège des membres associés détenant 1 voix.

8 ligues sur 13 sont représentées ainsi que le Collège des membres associés, soit 20 représentants détenant 134 voix.

Le quorum étant atteint, l'Assemblée générale peut valablement délibérer.

Bien que les membres du Comité directeur aient validé la tenue de l'Assemblée Générale en présentiel, le Président soumet aux représentants présents la question de savoir si le droit de vote peut être accordé aux représentants qui assistent à distance : 101 contre, 32 pour, 1 abstention - Rejet

10h15 : 10 ligues sur 13 sont représentées ainsi que le Collège des membres associés, soit 23 représentants détenant 158 voix.

- PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 25 MARS 2023

VOTE : 150 adoptions, 8 abstentions - adopté

- FINANCES 2023

Interventions de la trésorière sur les comptes de l'exercice clos, de l'expert-comptable, du commissaire aux comptes et des vérificateurs aux comptes.

VOTES

- Comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2023 : adopté à l'unanimité (158 voix)

- Affectation du résultat : adopté à l'unanimité (158 voix)

Après prise en compte de l'excédent de 120 820,08 € pour l'exercice clos le 31/12/2023 et d'un report à nouveau créateur de 348 748,11 €, formant un total affectable de 469 568,19 €, il est proposé :

- d'affecter 100 000,00 € à un projet associatif « Professionnalisation » pour faire face aux besoins de recrutements de la Fédération ;

- de reporter à nouveau le reliquat (20 820,08 €), soit un report à nouveau créateur de 369 568,19 €.

- ELECTION DES VERIFICATEURS AUX COMPTES 2024

Mathieu LEMERCIER et Sandrine TAISSON

VOTE : Candidats élus à l'unanimité (158 voix)

- RENOUELEMENT DU MANDAT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES ET DE SON SUPPLEANT

pour une durée de 6 exercices soit jusqu'à l'Assemblée générale approuvant les comptes clos au 31 décembre 2029

- . Commissaire aux comptes titulaire : Cabinet AUREALYS
- . Commissaire aux comptes suppléant : Cabinet AUDISSEE

VOTE : Commissaires aux comptes élus à l'unanimité (158 voix)

- RAPPORT MORAL DU PRESIDENT

VOTE : adopté à l'unanimité (158 voix)

- RAPPORT SUR LA GESTION DU COMITE DIRECTEUR

VOTE : adopté à l'unanimité (158 voix)

- FINANCES 2025 et 2026

VOTES

- Budget prévisionnel 2025 : adopté à l'unanimité (158 voix)
- Augmentation du taux de base 2025 (7.44€)
- Ajournement du vote du taux de base 2026
134 adoptions, 24 rejets - adoptés
- Evolution des redevances
Proposition de supprimer la dernière tranche (au-delà de 2 000 participants) et de baisser toutes les autres tranches
123 adoptions, 24 rejets - adoptée

- PROPOSITIONS DE MODIFICATION DES STATUTS ET DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

- STATUTS, article 13

VOTE : adopté à l'unanimité (158 voix)

- REGLEMENT INTERIEUR

VOTES

Article 45 : adopté à l'unanimité (158 voix)
Articles 20.2 et 20.3 : 150 adoptions, 8 rejets - adoptés

- PROPOSITIONS DE MODIFICATION DU REGLEMENT FINANCIER

Après modification apportée à l'article 7.2 sur un terme concernant les appels d'offres

VOTE : 150 adoptions, 8 abstentions - adopté

A la suite des questions des Ligues, le Président remercie les participants et clôture l'Assemblée générale à 15h55.

Le Président
Jean-Philippe STEFANINI

La Secrétaire générale
Dominique BRET